

Les frais de scolarité permettent d'assurer l'entretien et la construction des bâtiments, ainsi que la mise en œuvre des projets propres à l'établissement.

Le tarif de base ne suffit cependant pas à assurer notre équilibre financier.

Nous appelons donc toutes les familles qui le peuvent à soutenir Saint-Michel par un don complémentaire. Vous participerez ainsi à aider nos jeunes à devenir demain des hommes et des femmes responsables, épanouis, heureux et acteurs d'un monde moderne. Un grand merci par avance pour votre générosité !

Deux possibilités s'offrent à vous :

> **Le soutien à la scolarité** pour favoriser le bien-être et la solidarité

Vous pouvez choisir différents niveaux de soutien.

Le « soutien 1 » est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. Les soutiens de niveau 2 et 3 nous permettent de constituer une caisse de solidarité pour aider les familles en difficulté et financer nos projets pédagogiques. Le quatrième tarif de soutien est laissé à votre libre choix. Deux projets prioritaires pour cette année 2023/2024 :



- **Mise en place du programme KIVA contre le harcèlement scolaire.**

Le programme KIVA, développé par l'Université de Turku en Finlande, est une solution efficace contre le harcèlement scolaire. Basé sur des preuves scientifiques, il a prouvé son efficacité dans de nombreux établissements. En complément de la médiation déjà mise en place au Collège depuis trois ans, ce programme offre des outils concrets et variés pour résoudre la problématique du harcèlement. Il va être mis en place à Saint-Michel à compter de la rentrée 2023.



- **Modernisation de l'équipement informatique**

Le matériel de certaines salles de Sciences et Technologie sera modernisé et une nouvelle salle sera créée pour accueillir la première promotion de mastère informatique en alternance.

> **Le don à la construction** pour financer les travaux d'aménagement et de rénovation.

Il nous permet d'assurer une partie du remboursement des emprunts contractés pour les travaux effectués, comme la construction du nouveau gymnase. Il permet également d'envisager de nouveaux projets, par exemple :

1° phase de travaux d'isolation thermique : Afin de réduire l'impact environnemental et les coûts liés aux dépenses d'énergie, l'établissement va réaliser, à court et moyen terme, des travaux d'isolation en primaire et au bâtiment KM.

Un tarif de base et des tarifs de soutien sont proposés aux familles qui le peuvent.

RÉDUCTION FISCALE



Le don à la construction vous permet de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66 % de son montant sur votre impôt sur le revenu.

Le prélèvement à la source ne modifie pas ce dispositif. Pour les modalités de règlement, merci de voir au dos.



FACTURE 2023-2024

Une facture par enfant scolarisé

Elève

Nom Prénom Classe

Responsable légal effectuant le règlement

Nom

Signature obligatoire du responsable légal valant acceptation des conditions financières 2023/2024 présentes sur le document « Dossier financier » ci-joint.

Case signature

NB : Toute année scolaire commencée est due intégralement

Merci de cocher les cases ci-dessous selon **vos choix tarifaires**

Scolarité	Tarif mensuel (10 mois)	Base*	Soutien 1*	Soutien 2*	Soutien 3*	Soutien divers (à votre choix)
Collège & Lycée	1 ^{er} enfant ✕	<input type="checkbox"/> 144 €	<input type="checkbox"/> 163 €	<input type="checkbox"/> 181 €	<input type="checkbox"/> 196 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> 129,20 €	<input type="checkbox"/> 146 €	<input type="checkbox"/> 163 €	<input type="checkbox"/> 176 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3 ^{ème} enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 108,20 €	<input type="checkbox"/> 122 €	<input type="checkbox"/> 136 €	<input type="checkbox"/> 147 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Ecole	1 ^{er} enfant ✕	<input type="checkbox"/> 66,80 €	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 94 €	<input type="checkbox"/> 107 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	2 ^{ème} enfant	<input type="checkbox"/> 59,90 €	<input type="checkbox"/> 68 €	<input type="checkbox"/> 84 €	<input type="checkbox"/> 96 €	<input type="checkbox"/> _____ €
	3 ^{ème} enfant et suivants	<input type="checkbox"/> 53,60 €	<input type="checkbox"/> 61 €	<input type="checkbox"/> 76 €	<input type="checkbox"/> 86 €	<input type="checkbox"/> _____ €

* Base ou soutien 1 ou 2 ou 3 ou libre : selon votre choix. Voir au dos et sur le dossier financier joint.

✕ Le plein tarif s'applique pour l'enfant scolarisé dans la classe la plus haute, puis réduction pour les enfants des classes suivantes

Don à la construction*	Base	Soutien 1	Soutien 2	Soutien libre (à votre choix)
Tarif mensuel	<input type="checkbox"/> 11,10 €	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 27 €	<input type="checkbox"/> _____ €
Nombre de mois ✕	<input type="checkbox"/> 10 mois <input type="checkbox"/> ____ mois	<input type="checkbox"/> 10 mois <input type="checkbox"/> ____ mois	<input type="checkbox"/> 10 mois <input type="checkbox"/> ____ mois	Annuel

Indiquer le nombre de mois souhaité (entre 1 et 9).

* Un reçu fiscal sera établi vous permettant de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66% de votre don.

✕ Sans choix de votre part, le don sera établi pour 10 mois.

Casier (obligatoire pour les 6 ^o -5 ^o - facultatif pour les autres niveaux)	<input type="checkbox"/> 22 €
Cotisations annuelles reversées par l'établissement :	
1. APEL Nationale / départementale	Cotisation indivisible. 1 cotisation par famille dans l'établissement où se trouve l'ainé. <input type="checkbox"/> 13,90 €
2. APEL Saint-Michel	1 cotisation par famille. <input type="checkbox"/> 4,00 €
3. Association Sportive Saint-Michel	Cotisation obligatoire pour les élèves pratiquant les activités de l'AS Collège et Lycée <input type="checkbox"/> 7,00 €

Le coût de la scolarité, des cotisations, des frais divers et des dons sera additionné et réparti sur huit mois pour les familles payant par prélèvement mensuel. Pour les familles payant par chèque ou CB, ce montant sera à régler au plus tard le 31 janvier 2024.

Prélèvement mensuel
(d'octobre à mai)
Le 10 de chaque mois

Règlement par prélèvement bancaire - Changement de Banque

En cas de changement de coordonnées bancaires, télécharger l'autorisation de prélèvement sur le site internet de Saint-Michel et nous la retourner remplie et signée, accompagnée de votre nouveau RIB.

! Ne pas oublier > 4^o-3^o et lycéens souhaitant un casier : remplir et retourner la fiche correspondante
> Recharger le compte cantine (st-michel.fr)